

À l'heure de la réécriture d'une circulaire sur nos missions avec la DGRH, le SNPI-FSU porte l'exigence d'un recentrage sur le "pédagogique" et souhaite faire valoir son point de vue sur l'une des missions centrales de notre profession : l'évaluation des enseignants et les diverses modalités que peuvent prendre l'inspection.

Développer une modalité d'inspection nouvelle qui tend à inscrire cet acte dans un cadre d'échanges et de confiance entre professionnels, c'est ce que je m'emploie désormais à mettre en œuvre. Cette inspection thématique s'inspire de la pratique en ce domaine de mon collègue et ami Philippe Quentin.

L'inspection et la dimension pédagogique, qu'en est-il ?

L'inspection doit conserver impérativement une dimension pédagogique mais de nombreux témoignages et points de vue viennent remettre en question ce principe.

C'est d'abord un rapport de l'IGEN, publié en avril 2013, qui se montre très critique envers l'inspection. Nous pouvons y lire: "L'insatisfaction procurée par le système actuel d'évaluation des enseignants mérite que l'on remédie rapidement à ses principaux dysfonctionnements et que l'on tende à en améliorer l'efficacité et le caractère formatif ". L'inspection générale estime que le système n'améliore pas la qualité de l'enseignement au bénéfice des élèves "faute de suivi et d'accompagnement".

Critique confirmée par un sondage réalisé par Harris interactive en août 2014 qui révèle que 75 % des enseignants considèrent que l'inspection ne répond pas à leurs préoccupations et qu'elle n'est pas assez basée sur l'accompagnement. Pour plus de la moitié d'entre eux, l'inspection n'est pas constructive et serait même devenue inutile. Cette tendance s'explique sans doute par le fait que pour 82% des enseignants du primaire, les rapports entretenus avec la hiérarchie, qu'il s'agisse du ministère ou de l'inspection, sont purement administratifs.

Que penser également des éléments contenus dans l'article publié à l'issue de la 14e université d'automne du SNUipp, intitulé "L'inspection pour quoi faire?", qui relève que 62 % des PE ne sont pas satisfaits, ou pas du tout satisfaits des rapports qu'ils entretiennent avec leur hiérarchie. L'inspection est jugée "stressante", ne répondant pas à leurs préoccupations, privilégiant une dimension sommative plutôt que formative.

L'ensemble de ces éléments et les nombreuses remarques des enseignants recueillies dans le cadre des entretiens d'inspection que je réalise depuis de nombreuses années, m'ont amené à développer une nouvelle approche de l'inspection qui s'inscrit dans un schéma de confiance. Ce nouveau paradigme vise à apporter des réponses aux questions récurrentes liées à l'acte d'inspection : Comment aider les enseignants à décliner concrètement, dans la classe, les apports de la formation et de l'animation pédagogique ? Comment les aider à la mise en œuvre d'expérimentations, d'organisations pédagogiques nouvelles au bénéfice des élèves ? Comment mieux partager encore avec eux la richesse de la réflexion pédagogique? Comment donner une dimension formative à ce moment si particulier qu'est l'inspection? Comment y développer une action des équipes d'école et de circonscription ?

L'inspection thématique, aboutissement d'une réflexion pédagogique partagée.

Concrètement, j'ai donc introduit une nouvelle modalité d'inspection appelée: "inspection thématique". Elle trouve sa place aux côtés d'autres formes plus classiques d'inspection individuelle, d'inspection d'école ou encore sur rapport d'activité.

L'évaluation thématique a pour objectif de faire du long chemin de la réflexion pédagogique, un temps d'inspection. Sa préparation se fait en deux temps.

Il s'agit tout d'abord d'informer les collègues à travers une note de service déclinant les modalités de l'inspection. En parallèle, un travail de concertation est mené entre les conseillers pédagogiques généralistes, de spécialités et moi-même, en vue de déterminer les thématiques de travail. Elles sont choisies en lien avec le contenu des animations pédagogiques proposées l'année précédente ou avec des actions, des projets spécifiques portés au niveau départemental, de la circonscription, ou encore de certaines écoles. Mais il convient de noter que les objets de thématiques peuvent être également proposés par des collègues eux-mêmes.

Durant les premières semaines de l'année scolaire, les échanges entre les enseignants et les conseillers pédagogiques sont nombreux. Cela permet aux enseignants volontaires de participer à une réunion complémentaire d'information, deuxième étape fondamentale de la préparation de l'inspection thématique.

Ce second temps de préparation est donc une réunion de concertation entre les enseignants retenus pour l'évaluation thématique et l'équipe de circonscription. L'objectif est simple, il s'agit de dire aux collègues "faites valoir ce que vous savez faire, osez de nouvelles initiatives pédagogiques, mettez en œuvre les apports de la formation, nous sommes là pour vous aider et pour vous accompagner" et « comme ce que vous faites, mérite d'être valorisé, alors faisons de ce temps de réflexion partagée, un temps d'inspection ». Cette concertation enclenche naturellement un processus d'évaluation formative.

Enclencher une évaluation formative, inscrire l'inspection dans les préoccupations de l'enseignant.

S'agissant d'aller au-delà de ce que constitue réglementairement le moment de contrôle de l'exercice professionnel qu'est l'inspection, il convient, lors de la première concertation de l'année d'enclencher une véritable évaluation formative.

En effet, le travail et la réflexion en commun sur la thématique donnent l'occasion de questionner les compétences à concevoir, à mettre en œuvre et à évaluer une action pédagogique au service de tous les élèves par l'inspecté lui-même.

À la fin de cette réunion d'information, chaque enseignant repart avec une thématique validée conjointement, un calendrier de rencontres sous diverses formes établies avec le conseiller pédagogique qui le suit et une date arrêtée d'inspection. Ces éléments sont de nature à rassurer les enseignants, à inscrire l'inspection dans leurs préoccupations, à les impliquer dans une véritable évaluation formative, à développer une réflexion collective, bref à s'éloigner du côté « infantilisant » de l'inspection que bon nombre d'entre eux disent avoir connu.

Questionner sa pratique avec l'aide du conseiller pédagogique, décliner dans la classe les apports de la formation

Le premier travail auquel chaque enseignant va ensuite s'atteler, avec l'aide des conseillers pédagogiques ou de toute autre personne ressource, est la transformation de sa thématique en une problématique pédagogique. Par exemple, la thématique de la dictée à l'adulte deviendra : " quels types d'activités peut-on mettre en place dans une classe de petite et moyenne sections afin de favoriser l'apprentissage de la dictée à l'adulte?". Celle de la course d'orientation en maternelle se déclinera sous la problématique suivante : " en quoi la création d'un projet autour de la course d'orientation en maternelle permet de développer les compétences spatiales de chaque élève et favorise les interactions entre eux?". Ou encore le devoir de mémoire à l'école trouvera son expression sous la forme : « comment inscrire la transmission du devoir de mémoire à l'école dans la transversalité disciplinaire ?".

Cette problématique va ensuite se décliner sous la forme d'une fiche présentant les compétences à développer et les objectifs, la programmation d'activités, les effets attendus sur les élèves et les modalités d'évaluation prévue à travers une séquence mise en œuvre dans la classe. Ce travail de réflexion témoigne d'un engagement conséquent des enseignants et de leurs capacités à partager leur pratique avec leurs collègues et avec les conseillers pédagogiques, même lorsqu'ils sont titulaires depuis de nombreuses années.

Le contenu des animations pédagogiques est ainsi revisité et expérimenté en fonction des besoins pour être mieux adapté à la pratique de classe. La documentation est enrichie et les conseillers pédagogiques répondent à toutes les sollicitations (visites conseil). Cette disponibilité et ces échanges tendent à renforcer la confiance et permettre à l'enseignant de partager ses interrogations sur sa pratique.

L'évolution du travail réalisé en prévision de chaque inspection est évoquée régulièrement en réunion d'équipe de circonscription, avant que je ne sois destinataire, pour l'inspection des documents liés à la thématique. Les collègues y précisent le contenu de la séance qui fera l'objet de l'observation durant le temps d'inspection. Cela me permet d'anticiper, éventuellement d'enrichir mes propres connaissances sur le sujet et de compléter, si besoin, la bibliographie proposée par l'enseignant autour du thème choisi.

L'inspection, moment d'échanges pédagogiques et didactiques entre professionnels.

L'inspection n'est plus alors, comme le pensent plus de 50 % des enseignants, un moment inutile qui ne tient pas compte des aspects positifs de la pratique, mais un véritable moment d'échanges pédagogiques et didactiques entre professionnels. Si l'enseignant le souhaite et si le conseiller pédagogique est d'accord, alors ce dernier, peut participer au temps d'observation durant l'inspection. Dans ce cas, l'entretien se fera en deux temps, un premier consacré à la séance observée, à la thématique et à l'évolution de la réflexion depuis le démarrage du projet et les perspectives qu'il laisse entrevoir puis un second plus classique, entre l'inspecté et l'inspecteur, ouvrant la discussion sur bien d'autres sujets.

Un rapport d'inspection qui inclut un écrit de l'enseignant au service de la distanciation et de l'analyse réflexive.

En complément, je propose également aux enseignants de participer eux-mêmes à la rédaction d'une partie du rapport d'inspection. Pour ce faire, je mets à leur disposition un rapport

anonymisé qui leur sert de base. Je les invite à compléter quelques parties du rapport qui reprennent les compétences attendues d'un PE (capacités à travailler en équipe et à coopérer avec les parents, prise en compte de la diversité et évaluation des élèves,...).

À partir de ces propositions écrites des enseignants, mon travail consiste dans la rédaction du rapport d'inspection, essentiellement à synthétiser et à mettre en exergue les éléments saillant de l'engagement professionnel de l'enseignant. Cette pratique permet d'accroître la richesse des éléments contenus dans le rapport et donc une mise en valeur plus grande du travail réalisé. Peu rompus à ce type d'écrits, les enseignants considèrent ce passage parfois difficile, mais tous disent combien il contribue à renforcer la distanciation et l'analyse réflexive de leurs pratiques et de leurs modalités de fonctionnement. Il s'agit bien d'un temps précieux d'auto évaluation support d'échanges très riches lors de l'entretien d'inspection. Une grande partie des annexes du rapport est donc constitué des écrits de l'enseignant.

Cette démarche participe, à mon sens, du caractère formatif de l'inspection. Elle permet aussi pour l'inspecteur, de dépasser la difficulté à rendre compte du travail de l'enseignant sur la durée, alors que l'inspection s'effectue sur un temps très court.

Quand l'inspection thématique devient inspection d'équipe.

Je développe cette modalité d'inspection depuis quatre années scolaires. Elle concernait deux enseignants sur dix la première année et devrait concerner cinq enseignants sur dix cette année. L'augmentation sensible est due à une demande plus grande des enseignants. Dans le même temps, l'inspection thématique s'est étendue aux inspections/évaluation d'école qui favorisent une solide réflexion partagée en équipe et un échange au sein de l'ensemble des écoles de la circonscription puisque les documents élaborés en la circonstance peuvent mis à disposition des autres écoles.

Je retire de cette évolution de ma pratique professionnelle autour de l'inspection d'abord le sentiment d'être en parfait accord avec que le contenu de la charte de l'inspection proposé par le SNPI-FSU. Poser la relativité de toute observation, pratiquer l'analyse dialectique comme modalité d'approche des situations, partager des expertises respectives et mettre en évidence des qualités professionnelles de chaque enseignant, reconnaître toute action et toute situation concourant au progrès des acquis des élèves, voilà qui traduit mon éthique professionnelle. Cependant, ce type d'inspection ne peut être exclusif, il trouve sa place à côté d'autres modalités qu'il faut maintenir.

L'inspection thématique au service de l'évolution des pratiques.

Un dernier constat enfin, je pensais à travers ce type d'inspection contribuer à diminuer le stress lié à ce moment très particulier que vit l'enseignant. Ce n'est pas le cas.

Le stress existe encore, mais peut-être, a-t-il changé de nature.

Ce n'est plus comme le disaient les enseignants, « quoi que je fasse, l'inspecteur trouvera toujours des points négatifs et ne mesurera pas à sa juste valeur, l'engagement qui est le mien », mais c'est plutôt « l'inspecteur m'accorde sa confiance, je me dois d'être à la hauteur. »

Avec le recul de plus d'une centaine d'inspections thématiques réalisées ces quatre dernières années, je peux dire que jamais ma confiance n'a été trahie mais surtout que la modalité ainsi mise en œuvre, permet de conforter les enseignants dans l'exercice de leur métier, de valoriser leur travail et de les accompagner dans l'évolution nécessaire des pratiques.